

Insolite : Il y a des rebelles de la mobilité dans les PME.

Insolite

Posté par : JulieM

Publié le : 17/6/2013 11:30:00

Voici une information relativement insolite, en France un employé sur trois envisagerait de quitter son travail si l'usage de ses propres appareils mobiles lui était refusé. **Une étude européenne de VMware** révèle que les entreprises doivent améliorer leurs processus afin de fournir aux employés les outils mobiles nécessaires à leur productivité.

VMware, Inc., le leader mondial des logiciels de virtualisation et des infrastructures de Cloud Computing, révèle les résultats d'une nouvelle étude européenne mettant en évidence les pressions auxquelles les entreprises européennes sont soumises concernant l'utilisation d'appareils et d'applications mobiles sur le lieu de travail. 62% des salariés français estiment que leur entreprise ne leur procure pas les outils et applications mobiles nécessaires à leur productivité et à leur mission, ou considèrent que les règles d'utilisation des appareils mobiles ne sont pas assez flexibles pour être propices à un travail nomade efficace (64 %). Plus d'un tiers (37%) des employés disent qu'ils envisageraient de quitter leur entreprise s'ils n'ont pas la permission d'utiliser leur appareil mobile pour travailler.

Cependant, les départements informatiques sont actuellement dans l'incapacité de répondre aux demandes des employés. L'étude européenne menée par Vanson Bourne pour VMware1 montre que 39 % des décideurs informatiques ne pensent pas que leur département puisse répondre aux besoins liés à la mobilité de leurs équipes.



Fait encourageant, les entreprises reconnaissent que les politiques de Bring Your Own Device (BYOD) peuvent accroître la productivité et la satisfaction des employés. Plus de trois quarts (76 %) des DSI français disent avoir mis en place ou prévoient de mettre en place une politique de BYOD ; plus d'un tiers d'entre eux (37%) confient d'ailleurs l'avoir fait dans le but d'attirer et de retenir des talents.

En outre, deux tiers (66 %) des responsables informatiques déclarent concevoir (ou prévoient de concevoir) des systèmes et règles IT alignés avec le nomadisme des employés et leur besoin d'accès à des données à distance, établissant dorénavant ces réalités comme une norme plutôt que comme une exception.

« Voici la preuve de l'existence d'une classe émergente de rebelles de la mobilité, convaincus de leur cause : une nouvelle vague d'employés utilisant les appareils mobiles à leur avantage, dans le but de travailler plus efficacement et d'innover en permanence, déclare Hervé Uzan, Directeur Général France chez [VMware](#). De nombreuses entreprises ont du retard à rattraper. Si on ne fournit pas aux utilisateurs les ressources mobiles qu'ils exigent, nombre d'entre eux en prendront l'initiative et provoqueront ce changement d'eux-mêmes. Les entreprises les plus lucides reconnaissent cette tendance et privilégient les stratégies de mobilité cadrées afin d'exploiter les initiatives de leurs employés et de générer un avantage concurrentiel. »

Cette recherche met également en exergue les menaces en matière de sécurité auxquels les départements informatiques s'exposent s'ils ne s'y prêtent pas. En France, près de deux tiers (63 %) des responsables informatiques estiment que des informations appartenant à l'entreprise sont stockées sur des appareils personnels, et plus de la moitié (59 %) d'entre eux suspectent qu'il s'agit d'informations sensibles. Leurs inquiétudes sont fondées : seulement un tiers (32 %) des répondants sont certains que les données stockées sur des appareils personnels ne sont pas sensibles, ce qui implique que la vaste majorité a un doute sur ce point.

Autres conclusions de l'étude :

Plus de la moitié des employés français (51 %) comprennent les dangers en matière de sécurité liés au stockage d'informations professionnelles sur des services d'hébergement externes, mais près de 40% de ces employés (37%) ont néanmoins déjà chargé des documents internes sur de tels sites.

Selon les décideurs IT en France, près de la moitié (49 %) des employés interrogés pensent que leur direction est consciente des problèmes résultant du stockage de données sensibles sur les appareils mobiles personnels, mais ne traite pas ce problème ou ne le considère pas comme une priorité. Le niveau de tolérance de la direction perçue par les utilisateurs peut aller jusqu'à 70% en Italie.

Une majorité écrasante (85 %) des employés en France ayant admis avoir accès à des données de leur entreprise depuis leurs appareils personnels n'ont pas fait l'objet de procédures disciplinaires issues de leur responsable ou des ressources humaines. Selon les départements informatiques les cinq requêtes les plus courantes concernant les terminaux mobiles et l'accès aux applications pour un travail efficace incluent :

o l'accès aux courriels depuis un appareil mobile 58%

o l'intranet de la société 50 %

o un accès VPN 38 %

o le partage de fichiers 22 %

« Les entreprises doivent trouver un juste milieu entre d'une part, adopter et promouvoir une culture du travail flexible, et d'autre part protéger la propriété intellectuelle de l'entreprise et ses données clients. Un mouvement en faveur de la mobilité est actuellement en plein essor, et crée de ce fait des défis en matière de gestion et de sécurité pour les départements informatiques, précise Hervé Uzan. Selon nous, les modalités d'utilisation de terminaux personnels au sein de l'entreprise tels que le BYOD peuvent être mis en place en

Intégrant la mobilité des utilisateurs. Cela peut aider les entreprises à améliorer la productivité de leurs employés, à amener plus rapidement davantage d'innovation et à se différencier, le tout sans compromettre la sécurité des informations ni fragiliser l'entreprise.

À»